

**COMPTE REDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 8 SEPTEMBRE 2009 A 19H**

PRESENTS :

M GABAS/Mme ARSLANIAN/M AZANZA/M GUASCH/M QUINTILLA/Mme GASC/M TOUYAROU/Mme LABARTHE/Mme LABARRERE/M LABURTHE/M DECHE/Mme LABAT M/Mme LEJEUNNE/Mme SEMPERE/M DESANGLES/M LABERGERE/M COURREGES/M FALTRAUER/Mme GREGNANIN/Mme LABAT A/Mme OUAHABI AL HASSANI/Mme MAGNOUAC/M BENOIT/M COMET/Mme ROLANDO

EXCUSES :

Mme FOURTEAU-MONTPEZAT/M BOUNET

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

Mme FOURTEAU-MONTPEZAT/M BOUNET

Monsieur le Maire demande l'inscription d'une question supplémentaire.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. REGIE CANTINE : ADJONCTION NOUVEAU MODE DE PAIEMENT
 2. DESSERTS STATION EPURATION BROUSTET : SERVITUDE DE PASSAGE
 3. TEMPETE KLAUS – SDIS - PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU FINANCEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX PAIEMENT DES VACATIONS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES
 4. INTERCOMMUNALITE : ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAZAUBON
 5. LOCATION A TITRE ONEREUX DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE N°2 DES ANCIENNES ARENES
 6. LOCATION EX LOCAL "GASCOGNE EMBALLAGE" A RANSAN
 7. DEMANDE DE PARTICIPATION CANTINE SCOLAIRE NOGARO
 8. PROGRAMME VOIRIE 2009 – CHOIX ENTREPRISE
 9. EMPRUNTS 2009
 10. CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS
 11. REVETEMENT SOL SALLE DE SPORTS BELLE MARIE
 12. TRANSFORMATION EMPLOIS
 - a) MULTI ACCUEIL 3POMMES
 - b) REMPLACEMENT MESSIEURS CAZES ET DALLA BA
 13. CREATION CDD POUR LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE
 14. TABLEAU DES EMPLOIS
 15. PLAN COMMUNAL DE SAUVGARDE SECURITE CIVILE
 16. ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENTS LES GRANGES, LA CAPERE, COLIMAN ET TOUR DE VILLE
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2009. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

=> En préambule, Monsieur COMET intervient :

"M. le Maire.

Je vous demande de noter une nouvelle fois qu'il n'est pas, à mon avis, raisonnable de convoquer le CM à 19h. En effet, il est difficile pour les conseillers municipaux qui travaillent hors d'Eauze de se rendre disponible. De plus, je ne sais pas s'il s'agit d'une habitude ou d'un réel besoin physiologique, mais la plupart des Français dînent vers 20h.

A la lecture de l'ordre du jour de ce CM du 8 septembre, nous pouvons constater qu'il y a nombre de questions qui auraient mérité une étude en commission, puis un peu de réflexion, avant que celles-ci soient soumises au vote en séance du CM.

Pour ne citer que les principales :

- *Intercommunalité: adhésion à la communauté des communes de Cazaubon.*
- *Emprunts 2009*
- *Tableau des emplois*

Je ne connais pas le niveau d'information des conseillers dit de la majorité, mais ce fonctionnement est à mon avis préjudiciable au rôle qui doit être celui de conseiller municipal.

A minima, les commissions constituées et approuvées par le CM en début de mandat devraient se réunir"

1. REGIE CANTINE : ADJONCTION NOUVEAU MODE DE PAIEMENT

Par délibérations du 29 mars et du 19 mai 1994, le Conseil Municipal a créé une régie de recette pour l'encaissement des tickets cantine.

Le mode de paiement par carte bancaire étant de plus en plus demandé et la commune étant équipée d'un terminal carte bancaire depuis la mise en régie des fêtes, Monsieur le Maire propose de compléter la délibération de création de la régie cantine en ajoutant dans les modes de paiement acceptés, le paiement par cartes bancaires.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. DESSERTE STATION EPURATION BROUSTET : SERVITUDE DE PASSAGE

Afin de permettre l'accès au terrain acquis par le S.A.T pour y implanter la nouvelle station d'épuration d'EAUZE, le chemin de servitude desservant la parcelle de Monsieur DUFFAU sur la parcelle A 1031, doit être modifié. L'emprise de la servitude doit être élargie et déplacée (vous avez eu copie du plan décrivant la nouvelle servitude).

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Dans le même temps, Monsieur DUFFAU souhaite acquérir la parcelle A 605 (7a 30ca) appartenant à la commune et jouxtant sa propriété.

Ce petit triangle de terre n'étant pas utile à la commune, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette cession qui se ferait au prix fixé par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. TEMPETE KLAUS - SDIS - PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU FINANCEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX PAIEMENT DES VACATIONS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

La tempête Klaus a engendré pour les pompiers volontaires, 3819 interventions sur 10 jours, ce qui représente 43 % de l'activité classique (297 000 €).

Les assurances et le remboursement anticipé de TVA couvrent les frais d'investissements (véhicules, bâtiments, etc...), rien ne permet au SDIS de faire face à ce supplément de dépenses en fonctionnement.

Le Conseil d'Administration du SDIS a donc décidé, dans sa séance du 6 avril 2009, de solliciter le Département et les Communes pour une participation exceptionnelle de 147 134 € au Conseil Général soit 49,54 % et pour la commune d'EAUZE par une contribution qui s'élèverait à 3 240,40 € (0,826 €/habitant).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis quant à cette participation exceptionnelle.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. INTERCOMMUNALITE : ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAZAUBON

Après plusieurs tentatives infructueuses pour créer une communauté de communes avec les communes du canton, puis ensuite avec des communes du canton voisin, devant le refus de la préfecture, Monsieur le Maire et ses "collègues d'infortune" ont rencontré les communautés de communes de la Ténarèze et celle du Grand Armagnac.

Il semble que la majorité des communes soit favorable à une adhésion à la communauté de communes de CAZAUBON même si la fiscalité retenue est celle de la taxe additionnelle.

Les élus de la communauté de communes de CAZAUBON paraissent favorables au principe de l'arrivée des communes du canton d'EAUZE.

Ci-joint copie des statuts (que vous aviez déjà eu) de la communauté de communes Grand Armagnac décrivant les compétences actuelles. Les membres de cette communauté de communes semblent favorables à une évolution des compétences.

Vous avez également eu copie du projet de délibération concernant cette adhésion.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

=> Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes démarches qu'il a menées seul ou avec les autres maires intéressés, soit auprès de Monsieur SAINRAPT Président de la communauté de communes du Grand Armagnac, soit des 14 maires de la communauté de communes, puis sa rencontre avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet en compagnie de Monsieur SAINRAPT.

C'est Monsieur le Préfet qui a suggéré l'accélération des démarches concrètes (délibérations des conseils municipaux puis de la communauté de communes) si le souhait était bien une entrée effective au 1^{er} janvier 2010. Les maires de la communauté de communes du Grand Armagnac ont accepté la mise en place, dès après l'adhésion, de groupes de travail pour revoir les statuts : la représentativité, les nouvelles compétences, etc.

Il donne lecture d'un extrait d'article de l'opposition municipale dans le bulletin municipal N°2 où celle-ci se prononce pour un rapprochement avec Cazaubon.

=>Monsieur COMET donne lecture de son intervention

"Intercommunalité adhésion à la communauté des communes du Grand Armagnac.

M. le Maire lors de la séance du CM du 23 juin 2009, nous avons supprimé à votre demande la question du vote de principe de l'adhésion de la cne d'Eauze à la communauté des communes de la Ténareze.

Il semble qu'une forte opposition venait de se constituer sur cette adhésion au sein de votre propre majorité.

Ce vote était à mon avis prématuré, car là encore, l'ensemble du CM n'avait pas été convié aux réunions préparatoires de présentation de chacune de ces collectivités les 10 et 17 juin. Aucune synthèse n'avait été fournie aux conseillers municipaux.

Acceptant de revoir cette question dans de meilleures conditions, nous vous avons demandé en séance, de dialoguer à nouveau avec les Présidents de ces 2 collectivités.

Afin de compléter le questionnement, je vous ai même suggéré de rencontrer si possible, les membres de chaque conseil communautaire, car aucun des 2 Présidents, n'a le pouvoir, de s'engager pour le conseil communautaire. Vous étiez donc mandaté pour faire cette étude et la présenter en CM ou en commission.

Merci de nous dire qu'elle a été votre démarche ?

Qui avez vous rencontré et quels ont été les arguments de la communauté des communes du Grand Armagnac qui ont pu provoquer un si rapide revirement, entre vos convictions du 23 juin et celles, pour lesquelles, vous nous demandez de vous suivre aujourd'hui?

Avant d'entendre vos arguments, mon avis, est que la « bronca » d'une partie de votre majorité la plus radicale vous a déstabilisé, alors que vous aviez bien compris, comme d'ailleurs M. Méliet Maire de Lagraulet, qu'il fallait avoir de l'ambition pour son territoire et se tourner vers la communauté des communes de la Ténareze qui avait envie de travailler et de se développer.

Nous avons là, un bassin de population intéressant en nombre d'habitants avec 2 villes Eauze et Condom relativement importantes à l'échelle de notre département.

Je pense que cette adhésion à la communauté des communes du Grand Armagnac est celle qui permettra à un certain nombre d'élus, frileux à l'idée de transférer des compétences communales, de dire : « voilà nous sommes en communauté des communes ».

Je souhaite me tromper, j'attends que vous me démontriez la pertinence de ce choix et j'observerai avec attention les évolutions de cette nouvelle collectivité.

Ce soir, je voterai comme vous, pour cette adhésion à Grand Armagnac, puisque nous étions ensemble, initialement d'accord pour adhérer à la communauté de la Ténareze."

Le Conseil Municipal procède ensuite à un vote à bulletin secret : 26 voix POUR 1 BLANC

Le Conseil Municipal adopte à la majorité l'adhésion à la communauté de communes du Grand Armagnac.

5. LOCATION A TITRE ONEREUX DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE N°2 DES ANCIENNES ARENES

Monsieur Yves BENEZET professeur de stretching postural recherche une salle pour permettre à ses "élèves" sur Eauze de pratiquer cette discipline.

Jusqu'à ce jour, il louait son studio de danse à Madame LEIGNEL, mais cela n'est plus possible.

Afin de répondre à ce besoin, il est possible de mettre à sa disposition moyennant une participation forfaitaire mensuelle de 125 €, la salle de gymnastique N°2 des anciennes arènes, les mercredis de 17H à 20H30.

Vous avez eu copie du projet de décision.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. LOCATION EX LOCAL "GASCOGNE EMBALLAGE" A RANSAN

Messieurs Sylvain et Arnaud LAFFARGUE souhaitent installer sur Eauze, une entreprise de location de matériel et ont sollicité la commune afin de louer le local ex-"Gascogne Emballage" à Ransan.

Ce local de 272 m² peut être libéré du matériel entreposé et proposé au prix de 430 € mensuels pour une durée initiale de 3 ans.

Vous avez eu copie du projet de contrat.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. DEMANDE DE PARTICIPATION CANTINE SCOLAIRE NOGARO

Comme cela avait été le cas en 2004, la mairie de Nogaro sollicite la commune pour une participation aux frais de cantine des élèves d'Eauze fréquentant une école à Nogaro. Le prix du repas est de 3,70 € et la participation demandée de 2 €.

La commune d'Eauze ayant la capacité suffisante sur place pour accueillir les élèves d'Eauze, n'a pas à participer pour des élèves scolarisés en section classique.

La question se pose pour les enfants d'Eauze placés en classe spécialisée (CLIS) après décision d'affectation par la commission départementale d'éducation spéciale. Les familles, souvent elles-mêmes en difficultés, doivent supporter un surcoût contre leur volonté pour que les enfants puissent bénéficier d'une scolarisation adaptée à leur cas.

Monsieur le Maire propose dans ce cas précis que la commune participe à hauteur de ce surcoût (2 €).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. PROGRAMME VOIRIE 2009 – CHOIX ENTREPRISE

Par délibération du 13 mai 2009, le Conseil Municipal a désigné le bureau d'étude J2C pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme voirie 2009.

Le 8 juillet 2009 après avis d'appel public à la concurrence, la commission d'appel d'offres a désigné l'entreprise SCREG Sud-Ouest mieux disant pour un montant de 163 860,50 € HT.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. EMPRUNTS 2009

Une consultation a été lancée en juin 2009 auprès de la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire, le Crédit Agricole et Dexia afin de contracter les emprunts inscrits au budget (2008 et 2009) pour notamment les travaux du tour de ville soit 2 650 000 € en 20 ans et 15 000 € en 5 ans (matériel).

Après réception des offres et entretiens avec les représentants des prêteurs, les meilleures propositions sont présentées par le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Afin de diversifier la dette, Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances proposent de contracter :

- 1 emprunt de 1 350 000 € auprès du Crédit Agricole en taux variable Euribor 3 mois capé à 0,50 (soit à ce jour 4,12 %). Un e.mail ce 8 septembre propose un taux de départ de 3,85 % (soit maximum 4,35 %).
- 1 emprunt de 1 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne en produit multi index avec une première période de 5 ans à taux fixe trimestriel à 3,15 %
- 1 emprunt de 15 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, taux fixé 5 ans à 3,15 % trimestriel.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats.

=> Monsieur QUINTILLA détaille les propositions présentées.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité : 2 abstentions (M COMET + procuration M BOUNET).

10. CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS

Comme prévu au BP 2009, la commune a acquis 3 défibrillateurs.

Afin d'assurer leur entretien et maintenance, il est proposé un contrat d'assistance technique au prix de 175 € par appareil, soit 627,90 €/an pour les trois.

Le contrat (dont vous avez eu copie) est signé pour 5 ans, résiliable à chaque échéance annuelle.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

L'OMSE et la Croix Rouge ont le projet d'acquérir deux défibrillateurs supplémentaires chacun et de payer la formation de représentants d'associations.

La première mise en service a été faite cet été à la piscine. Les deux autres appareils seront installés courant septembre/octobre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. REVETEMENT SOL SALLE DE SPORTS BELLE MARIE

Le revêtement de sol sportif de la salle Belle Marie est de plus en plus abîmé : il se soulève, et les joints cèdent, rendant les matches officiels de plus en plus difficiles et sujets à litige.

Ce revêtement en place est celui d'origine (1990), il a donc 19 ans et a été réparé il y a 4 ou 5 ans. Il doit donc être changé car il est très utilisé par différentes associations (basket, badminton, volley, tennis, hand ball) et les écoles (maternelle, groupe scolaire et collège).

Après consultation auprès de différents fournisseurs et sans vouloir un parquet digne des équipes professionnelles, Monsieur PERENCIN a pris l'avis des utilisateurs et propose une solution en polyuréthane pour un coût total de 59 773 € (traçage lignes compris – vous avez eu copie du devis).

Ce revêtement est garanti 15 ans et la couche de finition peut alors être enlevée et remplacée sans avoir à refaire la totalité de la structure (coût de cette seule couche 10 €/m² = 8000 €). Il répond aux nouvelles normes de confort et de sécurité préconisées par les Fédérations Sportives et les règlements, c'est-à-dire réduire l'amortissement entre 25 % et 30 % (pour comparaison l'actuel revêtement réduit l'amortissement de 3 %).

Le revêtement présenté répond à la fois aux contraintes sportives et de sécurité.

Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition et d'inscrire la dépense lors du budget supplémentaire 2009.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. TRANSFORMATION EMPLOIS

a) Multi accueil 3Pommes :

Mademoiselle CONTE qui intervient au multi accueil 3Pommes avec Madame TAILLANDIER (éducatrice) et Madame LOPEZ (éducatrice) a été reçue au concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le poste correspondant, soit ATSEM 1^{ère} classe temps non complet 16H30 afin d'y nommer Mademoiselle CONTE et ce en transformant l'emploi d'agent social temps non complet 16H30 qu'elle occupe actuellement en emploi d'ATSEM 1^{ère} classe temps non complet 16H30 à compter du 1^{er} septembre 2009.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b) Remplacement Messieurs CAZES et DALLA BA Robert

Pour faire face aux charges du service technique, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de deux agents : Monsieur CAZES décédé et Monsieur Robert DALLA BA admis à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit procéder à la transformation des emplois occupés par ces deux agents en emplois d'adjoint technique qui est le 1^{er} grade d'entrée dans la fonction publique, soit :

- 1 emploi d'agent technique principal transformé en emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2009
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2009

Le tableau des emplois sera donc transformé ainsi que décrit à la question N°14.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à effectuer ces transformations et le charger de recruter les agents correspondants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

13. CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE

Dans sa séance du 13 mai 2009, le Conseil Municipal a adopté la création, de 6 contrats à durée indéterminée (CDI) pour permettre la reprise des emplois de l'OMSE pour le CLSH et le CLAE.

Un des agents, qui devait être transféré sur 200 heures par an, a depuis quitté son emploi. Il est donc nécessaire de prévoir un nouveau recrutement non plus en contrat à durée indéterminée (puisqu'il ne s'agira plus d'une reprise) mais en contrat à durée déterminée (CDD).

Monsieur le Maire propose donc de retirer le CDI 200H annuelles créé en mai 2009 et de le remplacer par un CDD d'adjoint d'animation 288H/an (8H/semaine sur 36 semaines) à compter du 1^{er} septembre 2009.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

14. TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des emplois au 1^{er} septembre 2009 et les modifications prévues au vote du conseil.

Le Conseil Municipal doit approuver ce tableau.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

15. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SECURITE CIVILE

Après la tempête KLAUS, le conseil d'administration de l'Association des Maires du Gers a émis quelques suggestions, comme l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde, la désignation d'un référent/correspondant communal pour ERDF et notamment l'équipement de chaque commune avec un téléphone satellitaire.

Le coût de l'appareil est de 300 €, 50 € pour l'activer, 35 € pour un abonnement (communications illimitées vers fixe et portable tous opérateurs).

Le conseil d'administration de l'Association des Maires du Gers est d'accord pour établir le cahier des charges, lancer l'appel d'offres et choisir le fournisseur afin d'aider à l'acquisition de cet appareil.

Les communes doivent se prononcer avant le 15 octobre 2009.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sous réserve de se faire confirmer le coût de l'abonnement.

Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal.

16. ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENTS LES GRANGES, LA CAPERE, COLIMAN ET TOUR DE VILLE

Dans les dossiers de création des lotissements La Capère et les Granges et pour le dossier de programmation voirie 2008 étaient inclus un volet "éclairage public".

Le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG) a été sollicité et après renouvellement des marchés, le SDEG nous propose les conventions correspondantes :

- pour le lotissement Les Granges pour un coût de 10801,20 € TTC (ci-joint copie convention et projet de délibération)
- pour la voie de Coliman pour un coût de 9539,98 € TTC (ci-joint copie convention et projet de délibération)

De plus, dans le cadre du programme d'esthétique des réseaux, le SDEG a chargé l'entreprise BARDE SUD OUEST d'établir une étude pour la dissimulation du réseau électrique de certains postes en lien avec les travaux d'aménagement du Tour de Ville. L'étude financée à 50% par la commune et le SDEG s'élève à 160 000 € HT Tranche 1 (soit 80 000 € pour chaque partenaire). Vous trouverez ci-joint copie du projet de délibération.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et projets de délibérations présentées

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire

Il annonce les prochaines réunions :

- 21 septembre 17H : 2^{ème} commission, Association des commerçants et commission ZPPAUP pour la signalétique et la publicité dans le cœur de ville après les travaux d'aménagements.
- 1^{er} octobre 18H30 Hall des Expositions : réunion publique pour présenter le projet d'aménagement des espaces publics avec Monsieur LAVIGNE (architecte), Monsieur MAGRI (ordonnancement, pilotage, coordination OPC), Monsieur DELPEYROUX (les jardins du végétal) et Monsieur Heurtier (STPAG).

Il fait le point sur les travaux en cours.

Le démarrage a bien eu lieu le 24 août.

Le premier calendrier/planning nous a été remis le 7 août mais avec des incertitudes, c'est pour cela que nous n'avons pas communiqué avant.

Les travaux avancent d'ailleurs plus vite que prévu. Ils seront arrêtés entre le 15 décembre 2009 et le 3 janvier 2010.

Après la démolition des toilettes souterraines (carrefour M Blanleuil), un point WC a été réclamé. Une étude complémentaire a été demandée à Monsieur LAVIGNE qui proposera un

bloc/kiosque place Félix Soulès près de l'arrêt de bus qui regroupera un WC, un abribus, un plan de ville.

2. Monsieur COMET

Il dit avoir constaté (sans information préalable en commission) la démolition de la salle Raphaël N°1.

=> Madame GASC répond : l'agrandissement a été rendu nécessaire par le succès de la structure. Les crédits de départ 136 000 € (avec subvention de 105 000 € dont 90 000 € CAF et 15 000 € Conseil Général) n'ont pas été dépensés entièrement (reste 45 000 €). Ils permettent donc la réalisation de l'agrandissement, d'autant plus que si le budget n'est pas consommé, les subventions seront diminuées proportionnellement. De plus, la CAF a informé que la subvention attribuée obligeait à garder la structure 10 ans à l'endroit de création faute de quoi elle pourrait demander un reversement.

La salle de réunion Raphaël N°1 supprimée sera remplacée par la salle ex-sacripants (près de la gare) et la salle "échappements élusates" à la halle Belle Marie.

3. Madame ROLANDO

Elle demande si la pompe servant à l'arrosage des fleurs est autonome ou si elle nécessite que le moteur du camion qui la transporte soit en route tout le temps du fonctionnement de la pompe.

=> la question sera posée au service technique

4. Madame LABARTHE

Elle annonce plusieurs animations :

- les 19 et 20 septembre : Journées du Patrimoine
- le 10 octobre : Lire en Fête à la bibliothèque
- le 17 octobre : conférence sur Léontine de Mibielle par la Société Archéologique du Gers

La séance est levée à 21H10.